



BERNADETTE CESARI
NOTAIRE SARTÈNE

CRPCEN : 20015

COLLABORATRICES

LÉA CESARI

DIPLÔMÉE NOTAIRE
RESPONSABLE POLE DROIT DE LA
FAMILLE

ILHAM KARKI

COLLABORATRICE
POLE DROIT DE LA FAMILLE

HINANO SAMPIERI

COLLABORATRICE
POLE DROIT DE LA FAMILLE

MATHILDE LEANDRI

COLLABORATRICE
POLE DROIT IMMOBILIER

COMPTABILITE

CHRISTINE DEROSAS

FORMALITES / SECRETARIAT

VÉRONIQUE MEREU

PÔLES COMPÉTENCES

FAMILLE
PATRIMOINE
IMMOBILIER
RURAL
ENTREPRISES

COORDONNÉES :

1 Av. Hyacinthe Quilichini
20100 SARTÈNE
TÉLÉPHONE : 04.95.77.02.19

COURRIEL :

cesari@20015.notaires.fr

SITE INTERNET :

bernadettecesari.notaires.fr

**CONSEIL REGIONAL ET CHAMBRE
DEPARTEMENTALE DE CORSE DU SUD
2 Cours Grandval
20000 AJACCIO**

Sartène, le 26 mars 2025

**TRENTENAIRE PEDINIELLI Antoine
201701 /BC /HS /**

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver ci-joint, aux fins de publication sur le site internet du Conseil Régional, TROIS MOIS DURANT, l'avis de création de titre de propriété concernant divers biens appartenant à:

Monsieur Antoine PEDINIELLI, en son vivant retraité, demeurant à LEVIE (20170) Vignalella.

Né à FOCE (20100), le 6 novembre 1864.

Veuf de Madame Marie Colombe GIOVANNANGELI.

Votre bien dévoué.

P/ Me Bernadette CESARI



Membre d'une association agréée-Certifié iso 9001 par AFNOR CERTIFICATION-. Étude fermée le
Samedi

Détenteur des minutes de Me BERNARD, DEBERNARDI, GIUDICELLI, QUILICHINI, ROCCA-SERRA

*Sema à fiancu à voi par accumpagnà vi in ogni tappa di à vostra vita
Nous sommes à vos côtés pour accompagner vos projets*

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Commune de LEVIE

ETUDE DE Me Bernadette CESARI, Notaire à SARTENE (20100),

1 Av. Hyacinthe Quilichini.

Tel: 04 95 77 02 19 – Fax : 04 95 77 16 96

Aux termes d'un acte reçu par Me Bernadette CESARI, Officier Public, Notaire à SARTENE (20100), le 25 mars 2025. Il a été constaté la qualité de propriétaire des biens ci-après désignés, de la personne suivante:

Monsieur Antoine PEDINIELLI, en son vivant retraité, demeurant à LEVIE (20170) Vignalella.

Né à FOCE (20100), le 6 novembre 1864.

Veuf de Madame Marie Colombe GIOVANNANGELI

A été déclaré propriétaire des biens ci-après:

A LEVIE (CORSE-DU-SUD) 20170, ZERULECA, des parcelles non délimitées cadastrées section I, N°11 (BND à prendre sur 19ha99a40ca): 01 ha 33 a 29 ca; section I, N°12 (BND à prendre sur 16ha70a24ca): 01 ha 11 a 35 ca; section I, N°13 (BND à prendre sur 6ha49a00ca): 00 ha 43 a 27 ca; section I, N°14 (BND à prendre sur 7ha92a75ca): 00 ha 52 a 85 ca.

A LEVIE (CORSE-DU-SUD) 20170, FEROLA, une parcelle de terre non délimitée cadastrée section I, N°15 (BND à prendre sur 105ha76a93ca): 07 ha 05 a 13 ca.

A LEVIE (CORSE-DU-SUD) 20170, ZERULECA, des parcelles de terre non délimitées cadastrées section I, N°55 (BND à prendre sur 16ha10a20ca): 01 ha 07 a 35 ca; section I, N°56 (BND à prendre sur 5ha77a20ca): 00 ha 38 a 48 ca; section I, N°57 (BND à prendre sur 43ha33a60ca): 02 ha 88 a 91 ca; section I, N°58 (BND à prendre sur 56ha40a60ca): 03 ha 76 a 04 ca.

A LEVIE (CORSE-DU-SUD) 20170, ORSONE, une parcelle non délimitée. Cadastree section I, N°60 (BND à prendre sur 37ha80a65ca): 06 ha 82 a 62 ca.

A LEVIE (CORSE-DU-SUD) 20170, CASELLA, une parcelle de terre non délimitée cadastrée section I, N°66 (BND à prendre sur 2ha78a60ca): 00 ha 55 a 72 ca.

A LEVIE (CORSE-DU-SUD) 20170, ALIA, des parcelles de terre cadastrées section I, N°88: 00 ha 36 a 80 ca; section I, N°89: 02 ha 51 a 11 ca; section I, N°90: 00 ha 21 a 60 ca; section I, N°91: 00 ha 23 a 20 ca; section I, N°93: 00 ha 04 a 00 ca; section I, N°96: 00 ha 48 a 00 ca.

A LEVIE (CORSE-DU-SUD) 20170, ALIA ET PURETTA, une parcelle de terre non délimitée cadastrée section I, N°97 (BND à prendre sur 74ha60a00ca): 32 ha 11 a 94 ca.

A LEVIE (CORSE-DU-SUD) 20170, ARACAO, des parcelles de terre non délimitées cadastrées section I, N°144 (BND à prendre sur 92a60ca): 00 ha 05 a 79 ca; section I, N°145 (BND à prendre sur 3ha09a00ca): 00 ha 19 a 31 ca; section I, N°146 (BND à prendre sur 34ha55a10ca): 02 ha 15 a 94 ca.

A LEVIE (CORSE-DU-SUD) 20170, SUARTO, des parcelles de terre non délimitées cadastrées section I, N°147 (BND à prendre sur 8ha75a00ca): 00 ha 54 a 69 ca; section I, N°148 (BND à prendre sur 77ha78a81ca): 04 ha 86 a 18 ca; section I, N°149 (BND à prendre sur 3ha17a60ca): 00 ha 19 a 85 ca.

A LEVIE (CORSE-DU-SUD) 20170, VIGNALELLA, un ancien four cadastré section I, N°180: 00 ha 00 a 06 ca.

A LEVIE (CORSE-DU-SUD) 20170, CASELLO, une parcelle de terre non délimitée cadastrée section I, N°203 (BND à prendre sur 74a10ca): 00 ha 14 a 82 ca.

A LEVIE (CORSE-DU-SUD) 20170, FINOSELLO, des parcelles de terre non délimitées cadastrées section I, N°265 (BND à prendre sur 66ha23a40ca): 04 ha 13 a 96 ca; section I, N°266 (BND à prendre sur 9ha37a00ca): 00 ha 58 a 56 ca; section I, N°267 (BND à prendre sur 1ha49a42ca): 00 ha 09 a 35 ca; section I, N°268 (BND à prendre sur

11ha85a25ca): 00 ha 74 a 08 ca; section I, N°269 (BND à prendre sur 4ha24a60ca): 00 ha 26 a 54 ca.

A LEVIE (CORSE-DU-SUD) 20170, SUARTO, une parcelle de terre non délimitée cadastrée section I, N°355 (BND à prendre sur 56ha00a30ca): 03 ha 50 a 00 ca.

A LEVIE (CORSE-DU-SUD) 20170, VIGNALELLA, une parcelle de terrain cadastrée section I, N°356: 00 ha 04 a 24 ca.

A LEVIE (CORSE-DU-SUD) 20170, VIGNALELLA, une maison inhabitable cadastrée section I, N°179: 00 ha 08 a 17 ca.

La possession de ces biens a eu lieu de façon paisible, publique, continue et non équivoque, depuis plus de trente ans, et réunissant ainsi les conditions prévues par les articles 2261, 2265, et 2272 du Code civil (ex: 2229).

Conformément à l'article 1^{er} de la loi du 6 mars 2017:

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière ».

**POUR AVIS Me CESARI, Notaire Officier Public
Adresse mail de l'étude : cesari@20015.notaires.fr
(où doit être envoyé l'avis de réception par la Préfecture et la C.T.C.)**